

RAPPORT N° 96/1-27
au Conseil Municipal

OBJET

RELEVEMENT DE LA TAXE D'ASSAINISSEMENT

En vue d'assurer l'équilibre du Budget Annexe d'Assainissement et de permettre à la Ville d'engager au cours des prochaines années les opérations prévues dans le programme pluriannuel 1996/1998, il apparaît nécessaire d'augmenter les recettes de 7 500 000 F à 9 500 000 F ce qui représente une hausse de la taxe d'assainissement de 26,6 %.

Le tarif à appliquer serait le suivant.

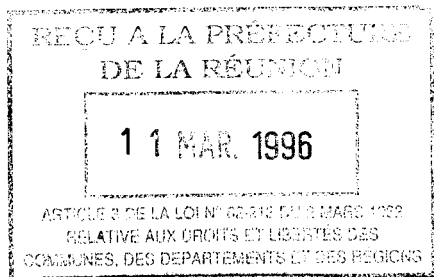
Partie fixe	Prix actuel	Prix proposé
Partie proportionnelle	104 F/an	132 F/an
	0,52 F/m ³	0,66 F/m ³

Je vous rappelle que les factures sont composées de deux tarifs, l'un correspondant à la fourniture d'eau potable, l'autre à l'assainissement, conformément au tableau ci-après.

	PRX ACTUEL	PRX PROPOSE	AUGMENTATION	
EAU				
Tarif de base	2,055 F/m ³	inchangé	-	part → CGE
Partie fixe	143,10 F/an			
Taxe d'équipement	0,64 F/m ³ (1ère tranche)	inchangé	-	part → Commune
ASSAINISSEMENT				
Tarif de base	1,061 F/m ³	inchangé	-	part → CGE
Taxe d'équipement	0,52 F/m ³	0,66 F/m ³	+ 26,6 %	part → Commune
Partie fixe	104 F/an	132 F/an	+ 26,6 %	
PRIX MOYEN				
eau + assainissement	5,24 F/m ³	5,46 F/m ³	+ 4,2 %	

L'augmentation proposée entraînera une hausse moyenne des factures d'eau de 4,2 %.

Compte tenu de ces précisions, je vous prie de bien vouloir vous prononcer sur cette affaire.



LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 96/1-27
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 1er mars 1996

OBJET**RELEVEMENT DE LA TAXE D'ASSAINISSEMENT****LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 96/1-27 du Maire ;

Vu le rapport de Nicole CHAUVET, Conseillère Municipale, présenté au nom des Commissions Vie Quotidienne, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

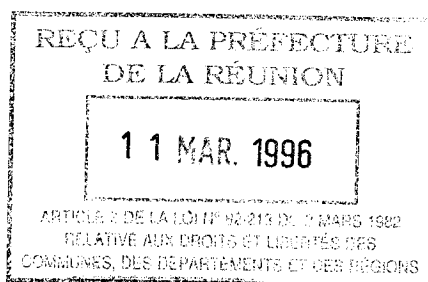
APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE
(8 oppositions -dont 3 votes par procuration-)

Décide de relever la taxe d'assainissement comme suit.

	Prix actuel	Prix proposé
Partie fixe	104 F/an	132 F/an
Partie proportionnelle	0,52 F/m ³	0,66 F/m ³

Pour extrait certifié conforme,
 Fait à Saint-Denis, le - 8 MARS 1996

LE MAIRE
Michel TAMAYA



COMMUNE DE SAINT DENIS

(Taux de TVA applicable : 2,1%)

PARTIE PROPORTIONNELLE en F HT par m3	EAU										
	PART FERMIER 1ère tranche de 0 à 180 m3	REDEVANCE COMMUNALE D'EQUIPEMENT					ASSAINISSEMENT COMMUNE		PART FERMIER 1ère tranche de 0 à 180 m3		REDEVANCE COMMUNALE 1ère tranche de 0 à 180 m3
		1ère tranche de 0 à 90 m3	2ème tranche de 91 à 180 m3	3ème tranche de 181 à 360 m3	4ème tranche de 361 à 540 m3	5ème tranche de 541 à 2 000 m3	2,070	2,070	1,061	1,061	
Tranches de consommation par semestre											
Particuliers Tous secteurs La Montagne	2,055 0,640 0,640	0,980 0,980	2,070 2,070	2,070 3,210	2,070 3,210	2,070	2,070	1,061 1,061	1,061	0,320 0,320	0,320
Mercatochers Tous secteurs La Montagne	1,439 1,439	-	-	-	-	0,320	-	1,061 1,061	-	0,320 0,320	-
Municipaux	2,055	-	-	-	-	-	-	1,061	-	-	-
industries alimentaires	1,850	0,640	2,070	2,070	2,070	2,070	2,070	1,061	1,061	0,320	0,320
Communes Prima	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
< 180 m3	2,055	-	2,070	2,070	2,070	2,070	2,070	1,061	1,061	0,320	0,320
> 180 m3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

PARTIE FIXE en F HT par semestre	EAU										ASSAINISSEMENT	
	16 3 m3	20 3 m3	30 10 m3	40 20 m3	50 30 m3	60 40 m3	80 60 m3	100 100 m3	1022,71	Tous diamètres	Assainissement	Total
Diamètre branchement	71,57	113,43	209,00	368,94	533,68	718,96	809,17	1022,71			341,63 F	943,22 F
Capacité compteur											1,91 F	524 F
Montant												

Dépot de garantie EAU (200 m3) : 411,00 F
 Dépot de garantie ASSAINISSEMENT (100 m3) : 318,00 F
 Vérification de compteur (TTC) : 146,00 F
 Ouverture et fermeture de branchement (TTC) : 205,00 F

COUT MOYEN			
Coût TTC pour 180 m3 par semestre	Eau	Assainissement	Total
599,59 F	3,33 F	341,63 F	943,22 F
Coût moyen TTC par m3		1,91 F	524 F

BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT

	1996	1997	1998
Surtaxes	7500	7500	7500
Recettes exploitation	7500	7500	7500
Intérêts	3455	3187	2874
Frais divers	150	150	150
Autofinancement	3895	4163	4476
Dépenses exploitation	7500	7500	7500
Subventions	600	600	600
Autofinancement	3895	4163	4476
Emprunts	800	600	400
Recettes Investissement	5295	5263	5476
Capital	3902	4063	4183
Frais divers	40	35	38
Travaux	3500	3200	3200
Dépenses Investissement	7442	7198	7321
Déficit	-2147	-2035	-1945